République Française

Liberté | Égalité | Fraternité

Nouvelle-Calédonie Subdivision administrative sud



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 AOUT 2022

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	70/22/VIII	Portant modification de la délibération n°63/22/VI du 23/06/22 portant décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022	Approuvée
2	71/22/VIII	Portant décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2022	Approuvée
3	72/22/VIII	Portant décision modificative n°1 du budget annexe eau de l'exercice 2022	Approuvée
4	73/22/VIII	Portant décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2022	Approuvée
5	74/22/VIII	Approuvant les autorisations de programme de la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2022	Approuvée
6	75/22/VIII	Approuvant les autorisations de programme de la décision modificative n°1 du budget annexe eau de l'exercice 2022	Approuvée
7	76/22/VIII	Approuvant les autorisations de programme de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2022	Approuvée
8	77/22/VIII	Habilitant le Maire à signer les marchés, avenants éventuels et tous actes liés aux travaux d'entretien préventif des collecteurs d'assainissement ouverts	Approuvée
9	78/22/VIII	Habilitant le Maire à signer avec le Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud (GESLS) la convention annuelle et ses avenants relative au financement et à la mise à disposition d'un éducateur sportif pour l'année 2022	Approuvée
10	79/22/VIII	Portant dénomination du terrain de baseball, sis à Robinson	Approuvée
11	80/22/VIII	Habilitant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SARL STADIUM EQUIPEMENTS SPORTIFS tenant à l'indemnisation du dommage occasionné par le vol d'un terrain de foot gonflable	Approuvée
12	81/22/VIII	Habilitant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Gérard NOUET tenant à l'indemnisation du dommage occasionné sur sa conduite d'eau potable	Approuvée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 08 août 2022.